



Rapport

RAPPORT N°

GEM/15/30726430/00/FR/000



040 - INSP

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/09/2019) - Direction générale de l'Énergie



Effectué le : 05/05/2021



Effectué par : [REDACTED]

Non Conforme

IDENTIFICATION DES TIERS

Demandeur du contrôle

Nom, Prénom [REDACTED]

Adresse [REDACTED]

N° de tél. [REDACTED]

E-mail [REDACTED]

Propriétaire, exploitant ou gestionnaire

Nom, Prénom [REDACTED]

Adresse [REDACTED]

N° de tél. [REDACTED]

E-mail [REDACTED]

Responsable des travaux

Pas d'application

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

ID Vinçotte

100 016 816

Adresse [REDACTED]

Code EAN [REDACTED]

N° Compteur [REDACTED]

Compteur index jour [REDACTED]

Compteur index nuit [REDACTED]

Cabine HT privée [REDACTED]

Type d'installation

Unité d'habitation



Rapport

RAPPORT N°

GEM/15/30726430/00/FR/000

DONNÉES DU CONTRÔLE

Le contrôle est réalisé suivant les prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique (M.B. du 28/10/2019), dénommé « Livre 1 » dans ce document.

Type de contrôle suivant	- Visite de contrôle (6.5)
Date de réalisation de l'installation	- A partir du 01/10/1981 et avant le 01/06/2020
Informations sur le contenu	- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation. - Les photos illustrant les infractions et les observations sont données à titres d'exemple et ne sont pas limitatives ; Les infractions et les observations peuvent se répéter dans l'installation ailleurs qu'illustré sur la photo.
Dérogations	Application de la partie 8

DONNÉES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Tension (V)	230
Nature du courant	Monophasée
Canalisation d'alimentation - Type	XVB
Canalisation d'alimentation - Section (mm ²)	10
Nombre de circuits	0
Type de schéma de mise à la terre	TT
Nombre de tableaux	1
Valeur nominale de la protection de branchement (A)	40
Dispositifs (gén.) à courant différentiel installés	1

Différentiel	In(A)	Sensibilité (mA)	Type
Différentiel général	40	300	A



Rapport

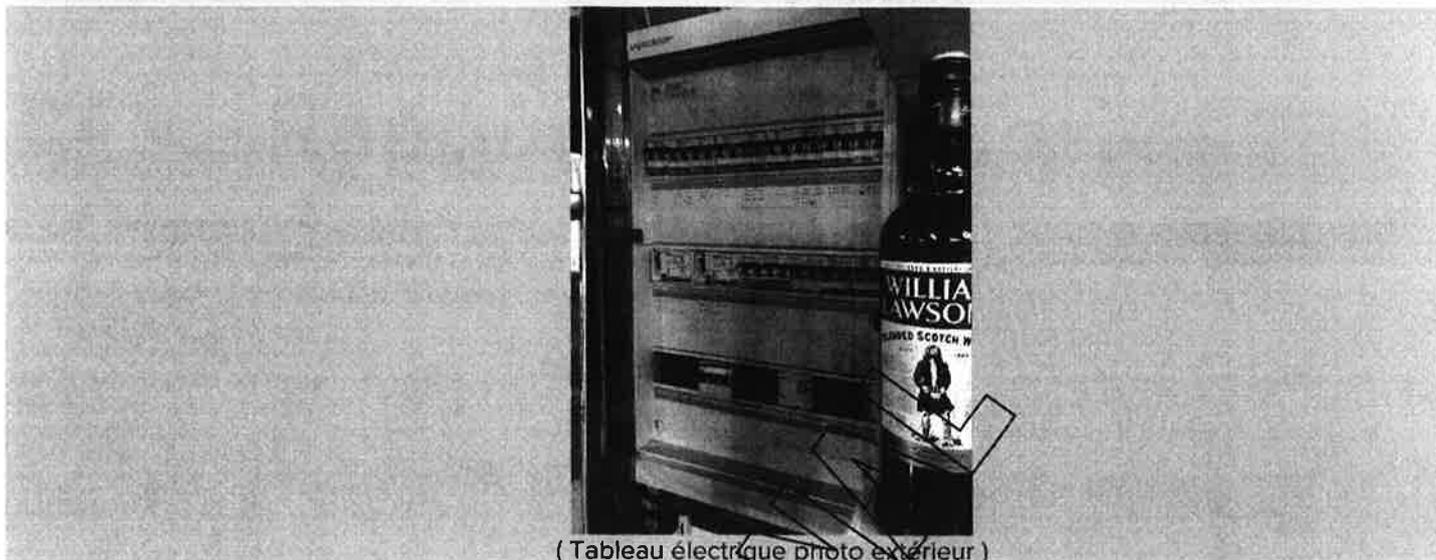
RAPPORT N°

GEM/15/30726430/00/FR/000

Description de l'installation électrique

Tableau électrique principal : Tableau général

Nombre de circuits 0



(Tableau électrique photo extérieur)

SCHEMAS ET PLANS DE L'INSTALLATION

Schémas de position

Pas présent

Schémas unifilaires

Pas présent

RÉSULTATS DU CONTRÔLE

Contrôles effectués

Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas unifilaires et aux plans de position	Nok
Etat du matériel électrique d'installation fixe	Nok
Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects	Nok
Contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	Nok
Contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	P.A.

Mesures et essais

Valeur du niveau d'isolement général (MΩ)	0,126
Test des dispositifs à courant différentiel (test bouton)	Ok
Test des dispositifs à courant différentiel (test boucle de défaut)	Ok
Continuité des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles (principale et supplémentaire)	Nok



Rapport

RAPPORT N°

GEM/15/30726430/00/FR/000

Infractions constatées

Contrôle dans l'installation

- Code couleur du conducteur de protection non conforme



- Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection (L1: 5.3.5.2.; 5.4.3.5.; L3:5.3.5.2.; 5.4.3.5.).

- Raccorder le récepteur avec enveloppe conductrice ne comportant qu'une isolation principale (classe I) au réseau de terre par un conducteur de protection (L1: 5.4.3.6.; L3: 5.4.3.6.).

- Installer le matériel (disjoncteurs, contacteurs, moteurs, appareils, ...) suivant les instructions du fabricant (L1: 1.4.2.;7.102.8.2.;5.3.6.1.;5.3.6.2.; L2: 1.4.2.; 7.1.8.2.; L3: 1.4.2.; 5.3.6.2.).



- Réaliser les connexions dans des coffrets, tableaux, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les pavillons de luminaires (L1: 5.2.6.1.; L3: 5.2.6.1.).



ORIGINAL



Rapport

RAPPORT N°

GEM/15/30726430/00/FR/000

- Réaliser le(s) circuit(s) prise(s) en canalisation de section 2,5 mm² ; la section minimale de 1,5 mm² n'étant autorisée que pour les circuits ne comportant pas de prises de courant (par ex. circuit exclusif d'éclairage) (L1: 5.2.1.2.; L3: 5.2.1.1.).



- Raccorder les équipements avec enveloppe conductrice ne comportant qu'une isolation principale (classe I) sur une prise de courant avec broche de terre reliée à la terre (L1: 5.4.3.6 ; L3: 5.4.3.6.).



- Fixer correctement le(s) câble(s) et/ou tube(s) volant(s) à l'aide d'attaches adéquates (L1: 5.2.9.3.; 5.2.9.5.; L3: 5.2.10.4.).

- Protéger mécaniquement le(s) câble(s) non armé(s) aux endroits exposés aux dégradations, coups, chocs (traversée des murs, plafonds, etc.) (L1: 5.2.1.5.; 5.2.9.5.; L3: 5.2.1.1.; 5.2.10.4.).

- L'utilisation de dispositifs fiche(s)/ prise(s) n'est autorisée que pour la (les) connexion(s) de canalisation(s) souple(s) (L1: 5.2.6.2.; L3: 5.2.6.2.).

